

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3452)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL434

présenté par

Mme Thourot, rapporteure et M. Fauvergue, rapporteur

ARTICLE 17

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« les conditions prévues au III de l'article R. 613-3 »,

les mots :

« des conditions définies par décret en Conseil d'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.